



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JANVIER 2020 A 20 H 00**

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de M. SEAUVE Michel, M. GUICHARD Patrick, M. BESSET Michel, M. ROBIN Philippe, Mme FAURE Elisabeth et Mme MARCHELLO Marie-Anne.

Secrétaire : MOUISSAT Lynda.

Approbation du compte rendu de la réunion du 09 décembre 2019.

Contrat d'hébergement relatif à la cantine et la garderie Numérian inforoutes.

Considérant que L'EPIC des Inforoutes représenté par Maurice QUINKAL, Président, propose un contrat d'hébergement de logiciels en mode « application service provider ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec L'EPIC des Inforoutes.

Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la ville envisage de poursuivre le développement du paiement en ligne des recettes communales.

Le ministère de l'économie, des finances propose aux collectivités locales un service gratuit de paiement par internet pour les recettes municipales dénommé PAYFIP

Il vous est proposé d'adhérer à ce service et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'offre de service gratuite de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les formulaires d'adhésion.

DECIDE de prendre en charge le coût du commissionnement interbancaire en vigueur.



Mairie

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Vu l'article 179 de loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification d'un bâtiment communal à Chantemerle les Blés.

Ce projet consiste à la requalification d'un bâtiment communal en restaurant et pôle libre-service.

Le coût des travaux est estimé à 452 000,00 € HT et les frais annexes s'élève à hauteur de 75 040,00 € HT et qu'il est donc susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser le projet de requalification d'un bâtiment communal à Chantemerle les Blés d'un coût estimatif de 452 000,00 € HT et les frais annexes s'élève à hauteur de 75 040,00 HT.

SOLLICITE une subvention de M. le Préfet de la Drôme au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2020.

Questions diverses :

- Permis de construire accepté pour le mur soutènement église (*rdv avec M. CANIVET prochainement*) ;
- Remboursement effectué par Groupama suite aux dégâts de la porte et de la façade + devis reçu pour les réparations (*les travaux sont à venir*) ;
- Lotissement Jardin des 7 semaines (*en cours*) ;
- Tournée des chemins de la commune (*le samedi 18 janvier 2020 à 9h00*) ;
- Vœux du Maire (*le vendredi 24 janvier 2020 à 18h30*) ;
- (*local coiffeuse humide donc il faudrait voir pour mettre une VMC*) ;
- (*dégradations salle polyvalente : courrier aux parents pour un dépôt de plainte*) ;
- (*le vendredi 10 janvier 2020 à 16h00 Mme la sénatrice Marie-Pierre MONIER*).

Permis de construire :

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 3 février 2020 à 20 h 00.